



CONSEIL FÉDÉRATIF

A2324-CF-066

Échange

Projet pilote des aides à la classe - rapport final

Annie-Christine Tardif et Josée Roy
Réunion des 10,11 et 12 avril 2024

Mise en contexte

Le projet pilote d'aide à la classe, initialement prévu pour seule une année scolaire, en est maintenant à sa deuxième année d'expérimentation. En 2023-2024, 100 nouveaux établissements se sont ajoutés à ceux faisant déjà partie du projet l'an dernier, portant le total à 200 établissements au Québec. Sur les territoires de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), 46 écoles participent au projet. Le ministère de l'Éducation (MEQ) a mandaté le Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES)¹, pour suivre le déploiement du projet pilote. Toutefois, ce suivi ne porte que sur la première année d'expérimentation. Un rapport préliminaire a été déposé au MEQ en février 2023. Le Conseil fédératif de négociation (CFN) en a été saisi en juin (A2223-CFN-036). Le rapport final a été transmis au MEQ cet automne. La FAE a pu assister à sa présentation en novembre. Malgré la demande adressée au ministère, le rapport écrit n'a pas été envoyé à la Fédération. C'est par l'entremise des médias qu'elle a su que le document avait été déposé sur le site Web du MEQ en décembre dernier. C'est de ce document dont il sera question dans les pages qui suivent.

1. Rappel des objectifs de la recherche et des modalités de la collecte des données

La recherche du CRIRES poursuivait quatre objectifs :

- « Réaliser une recension de la littérature (scientifique et grise) sur l'intégration des aides à la classe ainsi que les modèles d'organisation innovants au Canada et à travers le monde;
- Décrire les leviers, les défis, les besoins, les modèles d'organisation et les rôles et responsabilités relatifs à l'intégration des aides à la classe au sein des écoles participantes;
- Identifier les pratiques de collaboration enseignante/aide à la classe les plus inspirantes;
- Recommander au ministère les modèles d'organisation des aides à la classe les plus prometteurs. »²

Une collecte de données s'est déroulée en deux phases³ auprès des trois catégories de personnel impliquées dans le projet pilote, à savoir le personnel enseignant, les aides à la classe et les directions d'école. Cette collecte comprenait un questionnaire et des entrevues spécifiques à chaque catégorie de personnel, des observations en classe, ainsi que la tenue d'un panel d'experts.⁴ Bien que le devis de recherche initial n'en fit pas mention, des entrevues avec des techniciennes et des techniciens en éducation spécialisée (TES) ont également été menées.

¹ Le CRIRES est un centre de recherche interuniversitaire qui compte 55 chercheurs de sept universités québécoises (Laval, McGill, Sherbrooke, Université du Québec à Chicoutimi, Université du Québec à Rimouski, Université du Québec en Outaouais, Université du Québec à Trois-Rivières) en plus d'une centaine de partenaires provenant d'organismes travaillant à la réussite scolaire.

² *Rapport d'évaluation. Effets de l'intégration de la fonction d'aide à la classe dans les établissements d'enseignement primaire du Québec*, Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire, novembre 2023, p.8-9.

³ Voir l'annexe 1.

⁴ Les recommandations formulées par l'équipe de recherche ont été soumises et validées par un panel d'experts composé de six personnes ayant une fonction différente par rapport au système scolaire dont certaines ont expérimenté une telle mesure dans leur milieu à l'extérieur du Québec.

2. Analyse du rapport final

Alors que le rapport préliminaire était composé de six documents formant un tout disparate, le rapport final se présente sous la forme d'un texte soutenu. À ses 115 pages s'ajoutent quelques annexes, dont l'une présente les deux questionnaires écrits administrés respectivement aux aides à la classe, aux enseignantes et enseignants ainsi qu'au personnel de direction. Le lecteur a également accès aux questions posées lors des entrevues semi-dirigées, à l'exception du questionnaire utilisé avec les TES. Une autre annexe montre les réponses obtenues aux deux questionnaires écrits, mais pas dans leur intégralité. Essentiellement, les réponses aux questions fermées apparaissent tandis que les réponses aux questions ouvertes se retrouvent plutôt dans le texte du rapport.

Comme il en a été fait mention au CFN en juin dernier, la lecture et surtout l'analyse du rapport final doivent se faire en ayant à l'esprit le contexte singulier dans lequel évoluent les aides à la classe. En effet, leur présence émane d'un projet élaboré par chacune des écoles volontaires ayant démontré leur intérêt pour participer au projet pilote créé par le MEQ.⁵ Les projets devaient respecter quelques balises, lesquelles figurent notamment dans la présentation de la mesure 15157⁶. Une liste de tâches non exhaustives pouvant être effectuées par l'aide à la classe a été élaborée par le ministère et transmise aux milieux. Une grande latitude a été accordée aux écoles sélectionnées en ce qui a trait à la mise en œuvre du service (ex. : choix de la personne occupant la fonction d'aide à la classe, le niveau des élèves profitant du service, le pairage des aides à la classe avec les titulaires). La conclusion d'une entente de principes entre le Comité patronal de négociation pour les centres de services scolaires francophones (CPNCF) et la FAE en décembre 2023 modifie désormais les paramètres du déploiement des aides à la classe. C'est pour cette raison qu'il a été décidé de ne pas présenter l'ensemble du rapport final, mais seulement les éléments qui demeurent pertinents compte tenu de la situation.

3. Résultats de l'évaluation du projet pilote

3.1 Définition du travail d'aide à la classe

Les propos recueillis auprès des personnes participantes à la collecte de données, de même que les observations effectuées en classe par des membres de l'équipe de chercheurs montrent que les aides à la classe effectuent une multitude de tâches. Pour les chercheurs, cela traduit la complexité des milieux scolaires.

Dans les écoles, la variété des tâches pouvant être effectuées par l'aide à la classe est perçue positivement. De manière générale, les personnes occupant la fonction d'aide à la classe sont satisfaites des tâches qui leur sont confiées. Certaines d'entre elles émettent leur opinion quant à leur préférence. Par exemple, des personnes avouent préférer les tâches de nature administrative (photocopie, découpage, classement) tandis que d'autres ont un penchant pour les interventions directes auprès des élèves (aide à la posture d'écoute, écouter les préoccupations, partager un moment de jeu). Les tâches peuvent donc soutenir l'enseignante ou l'enseignant ou l'élève.

Toutefois, les personnes interrogées tiennent à préciser deux éléments au regard de la tâche de l'aide à la classe. D'abord, l'importance du respect des rôles dévolus à chaque corps d'emploi. Ensuite, le fait que malgré la liste de tâches possibles fournie aux écoles en début de projet, chaque milieu l'a adaptée à ses besoins. Ce dernier élément contribue

⁵ Voir l'annexe 2.

⁶ Voir l'annexe 3.

à la grande variabilité des tâches attitrées entre les écoles, parfois même au sein d'une même école.

Au cours de la phase 1 de la collecte de données, les personnes enseignantes ont été questionnées sur la fréquence des tâches effectuées par l'aide à la classe, leur utilité et leur niveau de satisfaction par rapport à leur réalisation. Il ressort du questionnaire que la tâche la plus fréquemment réalisée est « Circuler dans la classe pour répondre à des questions générales et engager les élèves dans les activités proposées par l'enseignante ». Deux autres tâches se distinguent quant à leur fréquence, soit « Réaliser différentes tâches au sein de la classe (ex. décorer, plastifier des documents, préparer ou ranger du matériel, faire les sacs d'école, etc.) », et « Accueillir les élèves lors des transitions et voir à leur bon déroulement ». Ces tâches se retrouvent parmi les cinq tâches jugées les plus utiles par le personnel enseignant. Elles obtiennent également un taux élevé de satisfaction.

Figure 4.11.4. Fréquence des tâches demandées aux aides à la classe (personnes enseignantes, temps 1)

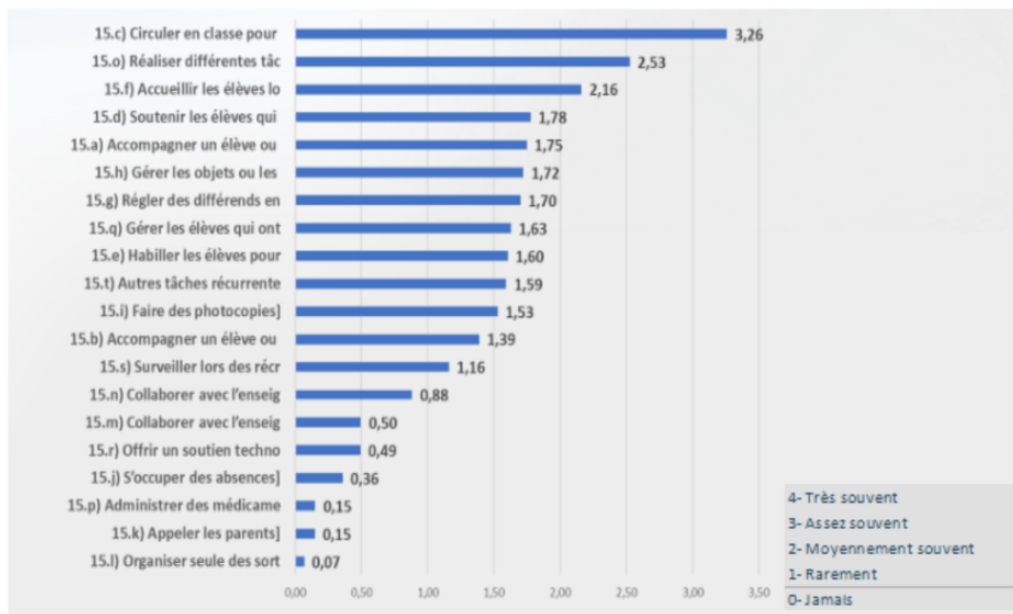


Figure 4.11.5. Appréciation de l'utilité des tâches demandées aux aides à la classe (personnes enseignantes, temps 1)

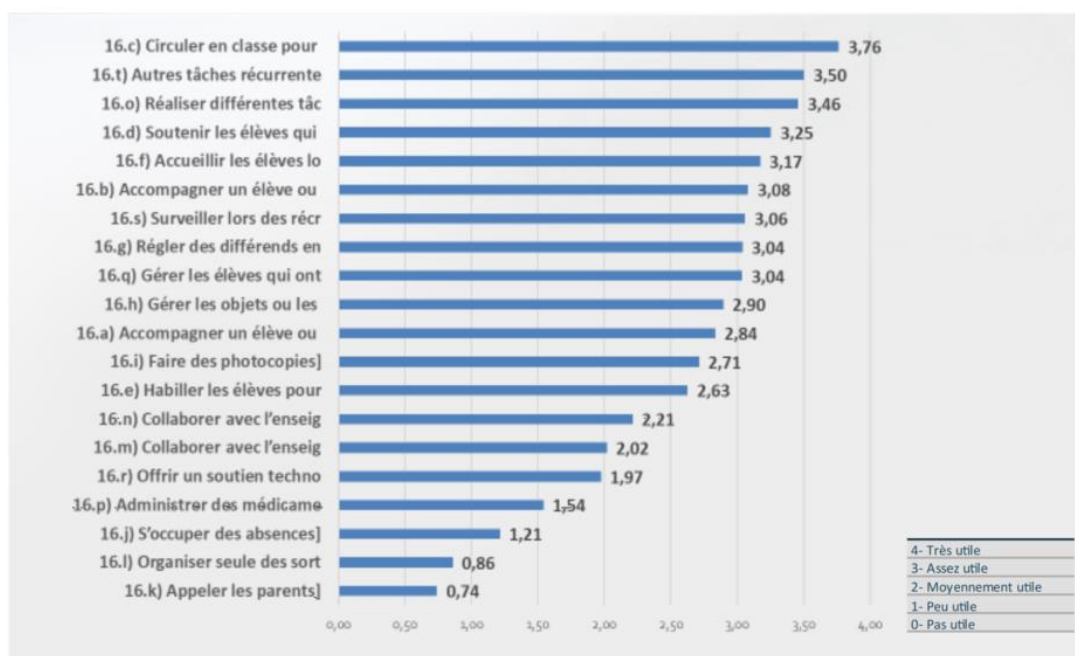
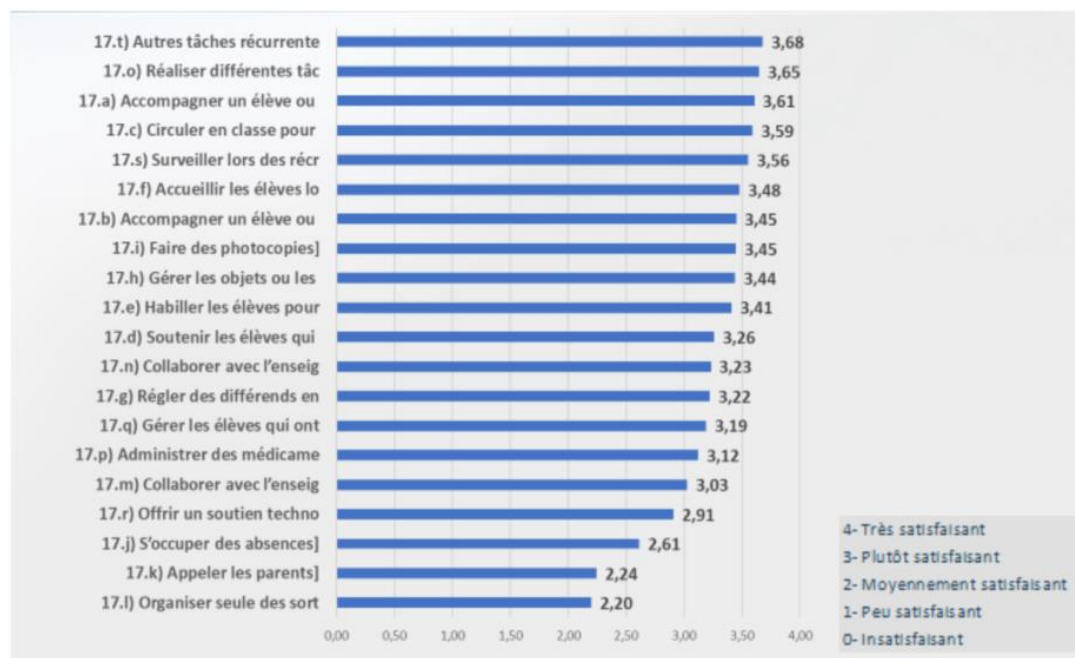


Figure 4.11.6. Satisfaction par rapport aux tâches demandées aux aides à la classe (personnes enseignantes, temps 1)



Par le biais des entrevues, les chercheurs ont pu établir un nombre important d'effets produits par le projet pilote pour les élèves, les personnes enseignantes, les aides à la classe, les directions, l'organisation des services et sur l'école. Plus de dix pages du rapport y sont consacrées. Les questionnaires ont également permis de mesurer un certain nombre d'effets. Une liste d'effets potentiels a été soumise aux trois catégories de personnel interrogées. Les répondants devaient se prononcer sur chaque élément en indiquant si le projet pilote d'aide à la classe a apporté :

- une détérioration;
- aucun changement;
- une amélioration très légère;
- une amélioration plutôt légère;
- une amélioration assez importante;
- une amélioration très importante;
- ne sais pas / ne s'applique pas.

Dans le plan éducatif, les personnes enseignantes ont perçu plusieurs améliorations importantes. L'effet le plus reconnu comme important se rapporte à l'énoncé « Soutien particulier et plus important aux élèves ayant des difficultés ». 73,4 % des répondants le considèrent comme tel. Viennent ensuite la « Différenciation de l'enseignement selon le rythme de chacun (élèves en difficulté, élèves doués) » (68,7 %) et la « Possibilité de faire travailler les élèves en sous-groupes (différenciation des activités; séparation par niveau d'habileté) » (68,7 %).

Au chapitre professionnel, les enseignantes et enseignants ont perçu une amélioration de leurs conditions de travail (64,1 %) et de leur satisfaction au travail (62,7 %). Sur le plan personnel, ils ont remarqué des améliorations de leur bien-être personnel (68,6 %) et de la qualité de vie (67,9 %).

3.2 Clarté des rôles

Comme mentionné précédemment, les participants au projet pilote ont souligné l'importance du respect des rôles dévolus à chaque corps d'emploi. Pour être en mesure de respecter les fonctions de chacun, il faut d'abord s'assurer que celles-ci sont claires. La clarté des rôles a fait l'objet de plusieurs questions posées aux trois catégories de personnel ciblées par la collecte des données, notamment dans les questionnaires écrits des phases 1 et 2.

Les résultats au premier questionnaire révèlent qu'au moment de la mise en œuvre du projet, seulement 38,2 % des enseignantes et enseignants considèrent qu'on leur a clairement expliqué les rôles et les tâches de l'enseignant et des aides à la classe. L'incompréhension semble aussi être présente chez les aides à la classe, puisqu'un peu moins de 50 % d'entre elles (48,2 %) jugent que leurs attributions leur ont été clairement expliquées. 90,4 % des personnes enseignantes n'ont pas reçu de formation et/ou d'accompagnement pour les soutenir dans l'accueil et l'intégration de l'aide à la classe. Ce pourcentage est de 79,2 % chez les aides à la classe.

Par ailleurs, plusieurs aides à la classe indiquent n'avoir bénéficié d'aucun suivi de la part de la direction. Du même souffle, elles mentionnent également ne pas avoir eu non plus d'interaction directe avec elle. Cette absence de suivi est généralement interprétée positivement par les aides à la classe. En effet, elles supposent que les personnes enseignantes rendent compte de leur travail à la direction de l'école et que cette dernière en est satisfaite.

Pour analyser les données relatives à la clarté des rôles, les chercheurs ont choisi de déterminer un « seuil de niveau d'accord » (NA) minimal de 80 %, lequel a été appliqué aux cinq questions qui concernent les rôles. Pour déterminer si ce seuil a été atteint ou non, ils ont additionné, pour chaque énoncé soumis au répondant, les pourcentages obtenus aux réponses « Tout à fait d'accord » et « Plutôt d'accord ».

Les chercheurs écrivent que les questions relatives aux rôles ont été reprises dans la phase 2 de la collecte des données pour vérifier si les choses ont évolué. Cependant, en analysant les données de plus près, on constate que les cinq questions relatives aux rôles n'ont pas été posées à tous les répondants à chacune des deux phases de la collecte des données. De plus, le libellé d'une question a été modifié pour l'aide à la classe, alors qu'une question supplémentaire a été ajoutée pour les directions.

Légende

PROF : Enseignantes et enseignants

AAC : Aide à la classe

DIR : Direction d'école

Note : Les résultats correspondent à l'addition des pourcentages obtenus aux réponses « Tout à fait d'accord » et « Plutôt d'accord ».

1. Les rôles dévolus à l'enseignante ou à l'enseignant et à l'aide à la classe sont clairs.				
	Phase 1	Résultats	Phase 2	Résultats
PROF	✓	71,9 %	✓	68,8 %
AAC	✓	80,6 %	✓	72,8 %
DIR	✓	83,9 %	✓	73,4 %

2. Les rôles dévolus à l'enseignante ou à l'enseignant et à l'aide sont complémentaires.				
	Phase 1	Résultats	Phase 2	Résultats
PROF	✓	85,9 %	✓	80,9 %
AAC	✓	88,4 %	✓	84,1 %
DIR	✓	96,8 %	✓	82,3 %

3. Les rôles dévolus à l'enseignante ou à l'enseignant et à l'aide à la classe sont exempts de confusion.				
	Phase 1	Résultats	Phase 2	Résultats
PROF	✓	62,5 %	✓	60,4 %
AAC	✓	73,3 %	Il est facile de délimiter les rôles de l'aide à la classe et ceux de l'enseignante et de l'enseignant.	80,5 %
DIR	✓	73,5 %	✓	64,5 %

4. Les rôles tenus par les aides à la classe n'interfèrent pas avec ceux des autres personnels de l'école.				
	Phase 1	Résultats	Phase 2	Résultats
PROF	✓	81,5 %		
AAC	✓	80 %		
DIR	✓	88,2 %	✓	75,9 %
DIR			Question supplémentaire : Les tâches des aides à la classe sont clairement distinctes de celles des TES.	62,1 %

5. Les rôles dévolus à l'enseignante ou à l'enseignant et à l'aide à la classe permettent une utilisation optimale des ressources au profit de l'apprentissage des élèves.				
	Phase 1	Résultats	Phase 2	Résultats
PROF	✓	81,4 %		
AAC	✓	89,9 %		
DIR	✓	91,4 %		

Les résultats indiquent que pour le personnel enseignant, les rôles ne sont pas clairs, et ce, depuis le début du projet pilote (NA = 71,9 %). Bien que les chercheurs affirment que les questions ont aussi été posées dans le deuxième questionnaire pour voir comment la situation a évolué, le rapport est muet sur une donnée fort intéressante : la constatation que les pourcentages sont en baisse lorsque l'on compare les résultats de la phase 1 et de la phase 2. Cela signifie donc qu'au lieu de s'éclaircir, la situation s'embrouille. Il aurait été vraisemblable de croire qu'avec le temps, les rôles des enseignantes et enseignants et des aides à la classe auraient fait l'objet d'une meilleure compréhension, ce qui ne semble pas être le cas. Il en va de même pour la question relative à la confusion : de la phase 1 à la phase 2, les pourcentages diminuent, à l'exception des réponses des aides à la classe. Cependant, il est à noter que la question posée à la phase 2 est différente de celle posée à la phase 1. Cela a pu exercer une influence sur les résultats. De cela, le rapport n'en fait pas mention non plus.

La question au sujet de la possible interférence entre les rôles tenus par les aides à la classe avec ceux des autres personnels de l'école mérite une attention. Les chercheurs n'apportent pas d'explication sur la raison pour laquelle cette question n'a pas été posée aux enseignantes et enseignants ainsi qu'aux aides à la classe à la phase 2, alors qu'elle apparaît dans le questionnaire destiné aux directions. On constate une baisse marquée des résultats entre la phase 1 et la phase 2. Un autre élément qui attire l'attention est la question posée uniquement aux membres de direction au sujet de la distinction entre les tâches de l'aide à la classe et celles des TES. Lorsque cette catégorie de personnel est clairement nommée, les résultats obtenus sont encore moindres. Une fois de plus, aucune explication n'est fournie quant à la raison pour laquelle seules les directions ont pu se prononcer sur cet énoncé.

3.2.1 Point de vue des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée

Des propos tenus par des aides à la classe, des personnes enseignantes et des directions ont fait apparaître aux chercheurs la nécessité d'obtenir un éclairage complémentaire de la part d'une autre catégorie de personnel scolaire étroitement liée au soutien aux élèves, soit les TES. Puisqu'ils sont des acteurs de premier plan en la matière, le partage des rôles entre eux et l'aide à la classe pouvait poser un défi. Les chercheurs ont donc sollicité le point de vue de six TES pour voir comment l'arrivée de l'aide à la classe a été perçue.

Lors d'entrevues individuelles, les TES ont formulé certaines appréhensions, mais il semble que celles-ci aient été liées à l'incertitude qui peut parfois se manifester devant la nouveauté. Peu de TES ont déclaré avoir l'impression que les aides à la classe pouvaient nuire à leur travail. Selon eux, la liste des tâches à effectuer semble relativement bien distincte de leurs propres rôles.

Toutefois, dans la liste de tâches, la mention « Accomplir, au besoin, toute autre tâche connexe » peut laisser place à l'interprétation, ce qui fait dire aux TES qu'il devrait être ajouté à cette liste ce que les aides à la classe ne peuvent pas faire.

Les TES pensent que la clarté des rôles est importante et que les directions doivent assumer un leadership en ce sens, car c'est à elle qu'incombe la responsabilité d'établir les limites dans lesquelles chaque membre du personnel exerce leur rôle.

3.3 Collaboration

La collaboration réfère à l'action de travailler de concert avec une ou plusieurs autres personnes pour atteindre un objectif commun. Pour être efficace, elle nécessite notamment une communication de qualité, de l'ouverture et un respect mutuel. C'est sous cet angle que les chercheurs ont d'abord choisi de traiter de la collaboration dans leur rapport. D'après les propos recueillis lors des entrevues, il semble qu'un climat harmonieux règne entre les aides à la classe et les enseignantes et enseignants. Au moins la moitié des duos vivent une expérience positive et satisfaisante, bien que les directions aient nommé que certains d'entre eux étaient moins bien appariés.

Parler de collaboration signifie également aborder des sujets comme la planification et la coordination. Bien que plusieurs questions relatives à ces éléments aient été posées aux participants, cet aspect de la collaboration n'apparaît presque exclusivement qu'à la fin du rapport dans les sections sur la discussion des résultats et les recommandations.

Dans le premier questionnaire, il a été demandé au personnel enseignant ainsi qu'aux aides à la classe s'ils avaient eu des rencontres de planification et de coordination. Les personnes ont répondu par la négation respectivement à 74,4 % et 67,4 %. Il semble que différents moyens de communication soient utilisés dans les écoles (ex. : panier de tâches, journal de bord), mais que les échanges demeurent plutôt informels. Les directions sont d'avis à 43 % que l'aménagement de la tâche ne permet pas la possibilité de rencontres de planification et de coordination entre l'enseignante ou l'enseignant et l'aide à la classe. L'aménagement de la tâche des aides à la classe fut une difficulté rencontrée souvent nommée par les membres du personnel de direction. À la phase 2, les trois catégories de personnel se sont prononcées sur différentes propositions soumises par les chercheurs. Avec des résultats variant entre 83 % et 87 %⁷, ils affirment être en accord avec le fait qu'il faille allouer du temps à la concertation et à la planification aux enseignantes et enseignants et aux aides à la classe.

Allouer du temps à la concertation et à la planification aux enseignantes et enseignants et aux aides à la classe.	
PROF Phase 2	Tout à fait d'accord 63,3 % Plutôt d'accord 20,3 % } 83,6 % Moyennement d'accord 9,6 % Plutôt en désaccord 4,9 % Tout à fait en désaccord 1,9 %
AAC Phase 2	Tout à fait d'accord 64,1 % Plutôt d'accord 22,9 % } 87 % Moyennement d'accord 10,0 % Plutôt en désaccord 1,7 % Tout à fait en désaccord 1,3 %
DIR Phase 2	Tout à fait d'accord 61,4 % Plutôt d'accord 24,3 % } 85,7 % Moyennement d'accord 8,6 % Plutôt en désaccord 4,3 % Tout à fait en désaccord 1,4 %

⁷ Les résultats correspondent à l'addition des pourcentages obtenus aux réponses « Tout à fait d'accord » et « Plutôt d'accord ».

À la suite de la présentation des résultats, le rapport fait état d'un certain nombre de défis relatifs à la fonction d'aide à la classe, de conditions d'efficacité du projet ainsi que de suggestions exprimées par les personnes participantes lors des entrevues et dans les questions ouvertes des questionnaires. Parmi les défis, on retrouve notamment le respect des rôles, les remplacements de l'aide à la classe et la charge de travail de celle-ci. En ce qui a trait aux conditions d'efficacité, les personnes participantes évoquent par exemple la clarté des rôles, une saine collaboration et la stabilité des pairages. À la lumière de ces propos, il n'est pas étonnant de constater que plusieurs suggestions proposées par les personnes répondantes ont un lien direct avec les défis et les conditions d'efficacité du projet. Ainsi, il est souhaité, entre autres, de clarifier le projet, les rôles et les attentes, d'ajouter un temps de rencontre prévu à l'horaire et de limiter les pairages.

Au fil des entrevues et des réponses écrites des questionnaires, d'autres suggestions ont émergé. Parmi celles-ci, on retrouve ce qui suit :

- la direction devrait faire plus de suivi;
- il faut aussi penser au projet d'aide à la classe pour les périodes des spécialistes;
- répartir équitablement les heures dans chaque classe;
- trouver une remplaçante pour l'aide à la classe au besoin;
- avoir un poste uniquement d'aide à la classe.

4. Recommandations

Le rapport contient un certain nombre de recommandations rassemblées en trois thèmes, soit l'organisation du service, la collaboration interprofessionnelle et les rôles et fonctions. En cohérence avec les choix faits dans le présent document, le thème de l'organisation du service ne sera pas abordé.

4.1 Collaboration interprofessionnelle

Puisqu'il est admis que le projet pilote repose en grande partie sur la collaboration entre l'aide à la classe et l'enseignante ou l'enseignant, il importe d'avoir des temps planifiés à l'horaire pour échanger. Il reviendrait à la direction de planifier ces moments, en collaboration avec son équipe.

Établir un lien de confiance mutuel entre l'enseignante ou l'enseignant et l'aide à la classe permettrait à cette dernière de se sentir à l'aise et de développer son autonomie au sein de la classe. Afin de favoriser un travail de qualité optimale, il est nécessaire de limiter le nombre de pairages. Il semble qu'une aide à la classe pour deux enseignantes ou enseignants serait une attribution adéquate.

4.2 Rôles et fonctions

Comme plusieurs personnes interviennent auprès des élèves en classe, baliser les tâches de l'aide à la classe permettrait de mieux coordonner l'offre de service. Il serait nécessaire d'identifier et d'établir la limite des actions de l'aide à la classe, notamment au regard de tâches de nature pédagogique afin d'éviter les glissements entre la tâche de différentes catégories de personnels. En ce sens, donner des exemples précis pourrait s'avérer utile.

Les tâches actuelles confiées à l'aide à la classe semblent correspondre au profil de compétences des personnes en service de garde. Ces dernières mentionnent ne pas avoir eu de formation pour exercer leur fonction et ne pas en ressentir le besoin.

Cependant, les chercheurs écrivent que :

« s'il advenait que le Ministère ajoute des fonctions qui sortent du champ de compétence des aides à la classe (ex. accompagner la lecture et l'écriture, correction de dictées ou autres travaux, rétroactions aux enfants sur la tâche, gestion du comportement, etc.), il faudrait offrir de la formation au préalable et du soutien en continu, si besoin. Si le Ministère allait en ce sens, la fonction d'aide à la classe serait alors versée vers l'aide enseignante qui est une fonction qui existe ailleurs au Canada. »⁸

Conclusion

La conclusion d'une entente de principes entre le CPNCF et la FAE en décembre 2023 aura pour effet de permettre le déploiement de la fonction d'aide à la classe dans un nombre important de classes dans les écoles primaires des CSS sur les territoires de la FAE. Ainsi, la création du mécanisme de composition de la classe au primaire et l'ajout d'une ressource additionnelle au préscolaire 5 ans permettront la venue des aides à la classe dans les milieux. Par conséquent, les paramètres balisant la présence de ces personnes seront différents de ceux qui prévalent dans les projets pilotes, et ce, à plusieurs égards.

De plus, les conditions négociées par les autres organisations syndicales représentant du personnel de soutien encadreront certainement l'affectation des personnes à qui seront attribuées les tâches d'aide à la classe. Alors que le rapport nous indique que les enseignantes et enseignants souhaitent que le nombre de pairages soit limité et qu'on assure une stabilité, que l'une des recommandations du rapport est de faire le pairing en fonction des besoins relevés, on peut anticiper certaines difficultés.

Compte tenu de ce contexte, plusieurs éléments figurant dans le rapport final des chercheurs du CRIRES sont d'ores et déjà obsolètes. Parmi les résultats de recherche présentés qui demeureront d'actualité au moment de l'application de la nouvelle Entente nationale figure la clarté des rôles. Il appert qu'une attention particulière devrait être portée à la clarté du rôle des aides à la classe afin d'éviter un chevauchement et de la confusion dans les tâches des différentes catégories de personnel qui offrent du soutien direct aux élèves. La vigilance serait de mise en ce qui concerne les TES tout particulièrement. À cet effet, une liste de tâches précises pouvant être assumées par les aides à la classe devrait être fournie aux personnels concernés. Il serait utile qu'elles contiennent des exemples de ce qui est attendu de la part de l'aide à la classe et des contre-exemples. La collaboration est un autre élément qui retient l'attention. Afin de s'assurer d'une collaboration efficace, du temps de planification et de concertation devrait être octroyé aux enseignantes et enseignants de même qu'aux aides à la classe dans le respect des paramètres de la tâche, ce qui représente un défi colossal compte tenu de la charge de travail du personnel enseignant et de l'horaire de travail des personnes en service de garde, souvent incompatible avec celui des enseignantes et enseignants.

Comme pour toute nouvelle disposition de l'Entente nationale, celles concernant les aides à la classe devront faire l'objet d'un suivi. Les enseignantes et enseignants auront assurément besoin d'information et d'accompagnement. La FAE sera attentive à toute situation pouvant nécessiter des représentations auprès de la partie patronale, le cas échéant.

⁸ *Rapport d'évaluation. Effets de l'intégration de la fonction d'aide à la classe dans les établissements d'enseignement primaire du Québec*, Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire, novembre 2023, p.111.

Tableau 3.2.4.1. Phase 1 de la collecte portant sur le contexte et les conditions d'implantation

Instrument	Participant-e-s	Dates
Questionnaires (3 formes)	1101 répondants ⁵ 423 aides à la classe 585 personnes enseignantes 93 directions	5 décembre 2022 au 31 janvier 2023
Entrevues (3 schémas)	60 entrevues 20 aides à la classe 20 personnes enseignantes 20 directions	21 nov. au 9 déc. 2022
Site de partage	211 abonnés	En continue
Dépôt d'un rapport préliminaire		16 février 2023

Tableau 3.2.4.2. Phase 2 de la collecte portant sur l'opérationnalisation et les recommandations

Instrument	Participant-e-s	Dates
Questionnaires (3 formes)	788 répondants ⁶ 285 aides à la classe 415 personnes enseignantes 88 directions	8 au 30 juin 2023
Entrevues (3 schémas)	60 entrevues 20 aides à la classe 20 personnes enseignantes 20 directions	17 mars au 9 juin 2023
Observations	20 milieux	17 mars au 9 juin 2023
Entrevues TES	6 TES	16 au 18 octobre 2023
Panel d'experts	6 experts	28 sept. au 20 oct. 2023
Site de partage	211 abonnés	En continue

⁵ En comptant les réponses partielles aux questionnaires, on obtient : 616 aides à la classe, 762 personnes enseignantes et 154 directions pour un total de 1532 répondants potentiels. Dans la première phase, les questionnaires non complétés n'ont pas été pris en compte.

⁶ Au cours de la deuxième phase, tous les questionnaires (complétés ou non) ont été compilés étant donné la période tardive d'administration des questionnaires en lieu avec les délais causés par le conflit de travail à l'Université Laval.

Fiche d'information liée :	
Code de l'organisme :	
Nom de l'organisme :	
Destinataire :	
Courriel du responsable :	
Statut de traitement :	
Importation :	
Approbation :	
Envoyé au Ministère? (formulaire) :	

Projet pilote Aides à la classe Quelques points d'information pour les centres de services scolaires et les commissions scolaires

Comme annoncé dans le Plan de relance pour la réussite 2021-2022, le ministère de l'Éducation mettra en place, pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024, un projet pilote intégrant une ressource d'aide à la classe dans les établissements d'enseignement primaire.

Les postes d'aides à la classe seront confiés à des membres du personnel de soutien, par exemple, au personnel des services de garde en milieu scolaire ou aux techniciens et techniciennes en éducation spécialisée ayant déjà un contrat dans l'établissement scolaire.

Objectifs du projet pilote

- Maximiser le temps consacré par l'enseignant à l'enseignement, c'est-à-dire ce pour quoi il détient une expertise distinctive;
- Valoriser le personnel scolaire;
- Mettre à profit la diversité des compétences de chacun afin de favoriser la réussite éducative de tous les élèves;
- Explorer de nouvelles avenues de collaboration.

Nature du travail d'aide à la classe-

- Accompagner les élèves et aider l'enseignante ou l'enseignant dans les tâches non pédagogiques;
- Assurer le bien-être et la sécurité des élèves dans leur vie scolaire.

Orientations

- L'aide sera apportée principalement à la classe ou auprès d'un groupe et non à un élève en particulier ou à l'ensemble de l'école;
- La supervision de la personne assumant la fonction d'aide à la classe relèvera de la direction d'établissement;
- Le maintien du service particulier à l'élève doit continuer malgré l'ajout d'une ressource d'aide à la classe;
- Les milieux choisis seront accompagnés par une équipe de recherche afin de documenter les expériences et de dégager les facteurs de succès.

Modalités d'implantation

- Les milieux choisis se verront attribuer une allocation de 2 ETC pour les années scolaires 2022-2023¹, 2023-2024 afin de rémunérer les heures attribuées à la fonction d'aides à la classe;
- Les milieux pourront décider d'attribuer ce montant à plus d'une ressource ayant déjà un contrat dans l'établissement scolaire, en respect du nombre d'heures maximales convenu pour un ETC;
- Les tâches attribuées à la ressource d'aide à la classe devront se faire dans le respect des plans de classification du personnel de soutien et de la convention collective des enseignantes et des enseignants. PDF en pièce jointe;
- Le choix des tâches effectuées par cette ressource relève des décisions prises de façon locale, en fonction des besoins propres à chaque milieu.

¹Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires 2022-2023.

Vous êtes invités à utiliser le présent formulaire de candidature pour participer au projet pilote d'aides à la classe pour l'année scolaire 2022-2023 et 2023-2024.

Ce projet pilote vise à mettre en œuvre et à documenter la fonction d'aides à la classe dans des écoles primaires à travers le Québec.

Les enseignants, les aides à la classe et les directions des établissements sélectionnés devront accepter de participer à un projet de recherche qui sera mené par une équipe de chercheurs universitaires.

Dans le cadre d'une nouvelle mesure budgétaire pour l'année scolaire 2022-2023, une allocation sera accordée au centre de services scolaire ou à la commission scolaire (105 148\$ par école primaire) afin de rémunérer les heures attribuées à la fonction d'aides à la classe.

La date limite pour soumettre une candidature afin de participer au projet pilote est le 25 avril 2022 . Le comité de sélection, composé de représentants du ministère de l'Éducation et de chercheurs universitaires qui documenteront le projet pilote, choisira au moins 18 écoles retenues au plus tard le 27 mai 2022, en fonction des critères suivants:

- Situation géographique (rural, urbain, éloignée) de l'école primaire;
- Situation socio-économique de l'école primaire;
- Représentativité des quatre cycles d'enseignement;
- Représentativité des instances syndicales.

Pour toutes questions sur le formulaire de candidature ou sur le projet pilote d'aides à la classe, veuillez communiquer avec nadia.larrivee@education.gouv.qc.ca

Formulaire de candidature

Le code de votre centre de services scolaire-commission scolaire	
Le nom de votre centre de services scolaire-commission scolaire	
La région administrative où se trouve votre CSS-CS	
La ville où se trouve votre école;	
Le code de votre école	
Le nom de votre école	
Les indices de défavorisation de votre école	
Rang décile du seuil de faible revenu (choix de réponse, de 1 à 10, un seul choix possible)	
Rang décile de l'indice de milieu socio-économique (choix de réponse, de 1 à 10, un seul choix possible)	
Le nombre d'élèves dans votre école	
Le cycle des classes qui souhaitent participer au projet pilote	
Description du projet, incluant les principales modalités d'implantation et s'il y a lieu, la formation d'appoint envisagée, ainsi que le type de tâches attribuées à la fonction d'aides à la classe dans votre école	
Veillez nous partager vos commentaires, suggestions et informations additionnelles	

Nous vous rappelons que les candidatures sont attendues jusqu'au 25 avril 2022 et que le comité de sélection choisira les projets retenus d'ici le 27 mai 2022.

4. Le nombre de postes d'enseignants calculé comprend le nombre de postes à la formation générale des jeunes établi selon le calcul du rapport maître-élèves, le nombre de postes considérés pour l'aide additionnelle liée aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (mesure 15331) et le nombre de postes considérés pour l'aide additionnelle liée aux élèves handicapés ou ayant des troubles graves du comportement (mesure 15333).

Mesure 15157 — Projet pilote d'aides à la classe dans les établissements d'enseignement primaire

ÉLÉMENTS VISÉS

Comme annoncé dans le *Plan de relance pour la réussite éducative 2021-2022*, le ministère de l'Éducation mettra en place, pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024, un projet pilote qui vise à mettre en œuvre et à documenter la fonction d'aide à la classe dans quelques établissements d'enseignement primaire¹.

Le rôle principal de l'aide à la classe consiste à fournir une assistance aux élèves et à aider l'enseignant dans les tâches non pédagogiques. L'aide à la classe contribue au bon fonctionnement de la classe ainsi qu'au bien-être et à la sécurité des élèves.

Les postes d'aide à la classe seront confiés à des membres du personnel de soutien, par exemple au personnel des services de garde en milieu scolaire ou aux techniciens en éducation spécialisée ayant déjà un contrat dans l'établissement scolaire (complément à une tâche existante).

Les allocations découlant de cette mesure permettent de financer la rémunération de l'équivalent de deux ETC par établissement pour la fonction d'aide à la classe uniquement.

NORMES D'ALLOCATION

1. La contribution ministérielle est de 105 148 \$ par école primaire participant au projet pilote.
2. Le nombre de projet retenus par le Ministère est déterminé selon les ressources financières disponibles.
3. Les dépenses d'investissement sont exclues; elles sont couvertes par les règles budgétaires d'investissements des organismes scolaires.
4. Des instructions ont été transmises au réseau par CollecteInfo lors de l'appel de projets.

¹ Les classes du préscolaire 5 ans font également partie de ce projet pilote.